

COMMUNE DE BEAUSEMBLANT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°6-7

LES ANNEXES SANITAIRES

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Collectivité compétente

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche qui a délégué sa compétence au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM). Ce dernier assure en régie la collecte des déchets recyclables ou non et la gestion des déchetteries.

Le SIRCTOM a délégué au Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD) le traitement et la valorisation des déchets. Ainsi le SYTRAD se doit de traiter et valoriser les déchets collectés par le SIRCTOM.

Par ailleurs, un plan de gestion des déchets du BTP a été mis en place à l'échelle du département.

Collecte

Déchets ménagers et assimilés : la collecte des ordures ménagères se fait au porte à porte. La collecte a lieu 1 fois par semaine, le jeudi matin

Déchetterie : 5 déchèteries mises en service par le SIRCTOM (Andancette, Sarras, Chateauneuf de Galaure, Saint-Sorlin en Valloire, Mercurol), dont deux sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les belsimiliens utilisent majoritairement les sites d'Andancette et Sarras.

Collecte sélective : Le SIRCTOM a mis en place des points d'apports volontaires (PAV) sur lesquels ont été placés 3 colonnes différentes pour la récupération des matériaux : papier-cartons (corps plats) ; bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques (corps creux) ; verre

La commune dispose de deux points d'apports volontaires situés à proximité de la zone d'équipements sportifs et sur la RD122 en direction de Boresse

Compostage : Depuis 2005, le SIRCTOM met en vente (15€) des biocomposteurs. En 2010, il y en avait 22 dans la commune de Beausemblant.

Le volume collecté est en 2010 de 270 tonnes, soit une moyenne de 206 kg par habitants par an de déchets ménagers. La moyenne enregistrée à l'échelle intercommunale est de 233 kg/hab/an.

Les quantités collectées de déchets triés sont en augmentation par rapport à 2009 (+ 1,5 tonnes entre 2009 et 2010) :

- 8,57 tonnes de plastiques, conserves
- 25,1 tonnes de papiers/cartons
- 43,82 tonnes de verre